INFORMATION

<u>Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes</u> mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

VIVENDI

DECLARANT: Jacqueline TAMMENOMS BAKKER, Membre du Conseil de Surveillance INSTRUMENT FINANCIER: Actions NATURE DE L'OPÉRATION: Acquisition DATE DE L'OPÉRATION: 7 mars 2011 DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION: 8 mars 2011 LIEU DE L'OPÉRATION: NYSE Euronext Paris PRIX UNITAIRE: 19,85 € MONTANT DE L'OPÉRATION: 49 625 €

[&]quot;Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."